

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	Date 27.11.2022	Heure 16h14	Numéro 22.236	Département(s) DFS
	Annule et remplace			

Auteur-e(-s) : Commissaires libéraux-radicaux de la commission Santé

Titre : Nouvelles normes pour les établissements pour personnes âgées

Contenu :

Au 1^{er} janvier 2024, les établissements médico-sociaux (EMS) doivent avoir débuté leurs travaux pour se mettre aux nouvelles normes édictées en 2015.

Les institutions qui ne seraient pas dans ces dispositions perdraient alors leurs quotas de lits actuels.

Dans les établissements privés avec contrats de prestations, cela représenterait 160 lits qui pourraient ainsi disparaître.

Questions :

- Qu’advierait-il de ces 160 pensionnaires occupant ces lits ?
- Est-il vrai que les établissements qui créent des structures neuves seraient contraints néanmoins de mettre en conformité leurs anciens locaux (qui seraient ensuite abandonnés à l’achèvement de la nouvelle structure) sous peine de perdre leurs quotas de lits actuels ?
- Le prix de pension n’a pas été relevé depuis 2013, semble-t-il ; au vu de l’inflation cumulée et actuelle, ainsi que du coût de l’énergie, qu’entend faire le service de la santé publique (SCSP) pour permettre à ces établissements de poursuivre leurs missions contractuelles d’intérêt public ?
- Qu’en est-il des institutions et établissements publics : ont-ils, eux aussi, établi des plans quinquennaux de remise aux normes actuelles ? Certains de leurs lits sont-ils menacés de la même manière dans un proche avenir ? Les travaux ont-ils déjà débuté ?
- Finalement, au vu de la surcharge hospitalière actuelle et de la difficulté de trouver des disponibilités de lits en EMS, comment le service envisage-t-il de supprimer les 341 lits qui devraient disparaître dans le canton, qui semble néanmoins surdoté en lits d’EMS ?

Développement :

L’Association des institutions d’aide et d’accompagnement aux aînés représente 32 institutions (dont 28 EMS et 3 organisations de soins à domicile (OSAD)), soit 762 lits, 12 accueils de jour, 80 appartements avec encadrement et 550 clients à domicile. Ces établissements ont remis leurs plans quinquennaux au SCSP dans les délais convenus, soit au 31 mai 2022. À ce jour, ils n’ont pas encore reçu, semble-t-il, l’accord définitif du SCSP. Or, sans cet accord formel, il leur est quasi impossible de rechercher le financement pour effectuer ces travaux ou envisager une reconstruction complète.

Nous ne remettons absolument pas en cause ces nouvelles normes architecturales qui s’inscrivent dans le cadre des conditions de vie des pensionnaires, qui ont beaucoup changé ces dernières années en raison de l’augmentation de l’espérance de vie, et de son corollaire fréquent qu’est la démentification, de bon nombre de nos grands aînés.

Nous comprenons aussi que le nombre de lits d’hébergement de longue durée est probablement trop élevé dans notre canton et qu’un nombre assez important doit disparaître – on parle de 341 lits –, en étant transformés en lits de pension ou en places d’accueil temporaire, ou même transformés en appartements protégés et adaptés, sans compter un certain nombre qui devraient être tout simplement réaffectés.

Nous nous posons néanmoins un certain nombre de questions, citées ci-dessus, d’autant que la situation des lits de RHNe est, elle aussi, critique et que cela semble démontrer que nous manquons plutôt de lits actuellement.

Nous remercions le Conseil d’État de ses réponses.

Souhait d’une réponse écrite : NON

Demande d'urgence : OUI

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Blaise Courvoisier

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Sarah Curty	Sébastien Marti	Carine Simone Muster
Vincent Martinez	Andreas Jurt	